

Orge brassicole

Des surfaces plus sensibles aux politiques agricoles et à la politique de la filière que le blé

Depuis le début des années 80, les surfaces d'orge européennes ont connu de fortes fluctuations liées en partie aux différentes politiques agricoles communes. De l'aide au quintal produit à l'aide par culture, puis au découplage total sans stockage public, les agriculteurs sont de plus en plus à l'écoute des signaux du marché. À l'avenir, le maintien des surfaces passe par une politique de filière ambitieuse, de la recherche variétale à la mise sur le marché.

Avec environ 14 millions d'hectares, les orge européennes représentent aujourd'hui 25 % des surfaces mondiales, mais 40 à 45 % de la production mondiale. Quatre pays (Allemagne, Danemark, Royaume-Uni et France) assurent plus de 50 % de la production d'orge et 70 % de la production d'orge brassicole européenne.

Évolution des surfaces d'orge : de vraies macro-tendances

Dans ces quatre pays, les surfaces d'orge ont augmenté de 1 Mha entre 1970 et 1980, pour diminuer ensuite de plus de 4 Mha entre 1980 et 1994. Si les tendances étaient les mêmes jusqu'à cette date pour les quatre pays, désormais elles divergent (figure 1).

Depuis 1960, les différentes réformes de la PAC ont influé les surfaces des différentes cultures en Europe, au détriment de l'orge de printemps.

En regardant de plus près les différentes ruptures, on s'aperçoit que celles-ci correspondent aux différentes évolutions de la politique agricole européenne et on observe quatre périodes de changement de cap.

- De 1970 à 1980, les prix garantis favorisent les cultures d'hiver à fort potentiel de rendement. Au début des années 60, l'Europe crée la Politique Agricole Commune avec pour ambition de garantir son autosuffisance alimentaire, moderniser son agriculture, organiser les marchés, tout en assurant un niveau de vie acceptable aux agriculteurs. L'Europe garantit les prix. De ce fait, les cultures à potentiel de rendement élevé sont privilégiées et les surfaces de cultures d'automne augmentent fortement. Ainsi, en France, les surfaces d'orge de printemps chutent de 2,6 Mha en 1970 à 1,2 Mha en 1980 alors que, dans le même temps, les surfaces d'orge d'hiver et de blé progressent d'environ 2 Mha.

La France est considérée par les acheteurs mondiaux comme un pays offrant des produits de qualité.

Ce changement de physionomie du paysage français et européen s'accompagne d'une croissance



importante des rendements grâce aux évolutions génétiques et technologiques.

- De 1980 à 1992, la PAC fragilisée accentue le déclin des surfaces d'orge de printemps. Pendant la période 1980-1992, les surfaces européennes de blé continuent de progresser, les surfaces d'orge d'hiver stagnent et les orges de printemps s'effondrent (5,5 Mha à 2,5 Mha pour les quatre principaux pays). La PAC est victime de son succès. À partir du début des années 1980, l'Europe est en surproduction. Appuyée par les restitutions à l'export, elle devient exportatrice nette de blé, mais se trouve fragilisée par l'importation massive de PSC (produits de substitutions de céréales) venant des Etats-Unis (Corn Gluten Feed) ou d'Asie (manioc) qui entrent en Europe avec des droits d'impor-

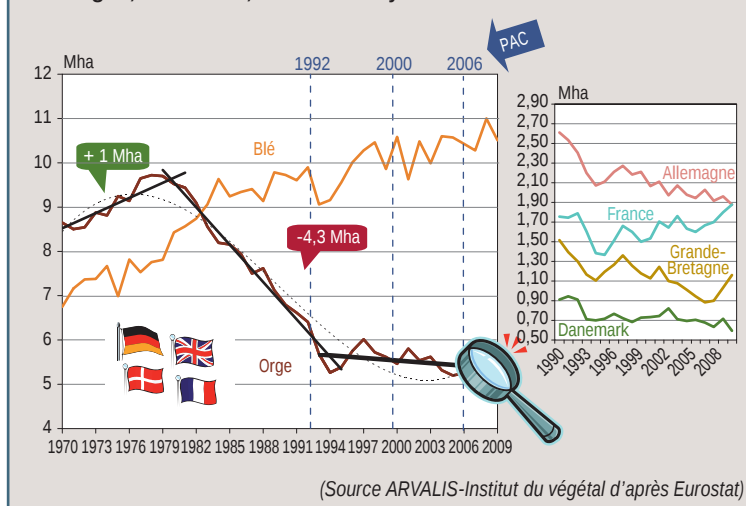
Globalement, la crise financière a ralenti la consommation mondiale de bière, mais la tendance de fond reste porteuse.



tations réduits. Plus les prix des céréales sont élevés en Europe, plus les PSC sont compétitifs en alimentation animale. Durant cette période, l'incorporation de céréales en alimentation animale diminue d'environ 20 Mt dans l'Europe des 12. Les prix intra-

européens, supérieurs à la réalité des prix mondiaux sont un frein à la recherche de l'amélioration de la compétitivité. La montée en puissance européenne sur le marché mondial du blé accentue la concurrence internationale et la politique agricole commune, jugée

Figure 1 : Evolution des surfaces d'orge et de blé depuis 1970 en Allemagne, Danemark, France et Royaume-Uni



Les tendances d'évolution des surfaces d'orge des quatre pays divergent depuis la PAC de 1992.

trop protectionniste, est contestée au GATT (actuel OMC).

- De 1992 à 2006, l'orge redevient attractive, surtout en France. L'Europe met alors en place sa première grande réforme avec pour objectifs :

- de maîtriser la production excessive qui entraîne des montants de soutien trop élevés (mise en place de la jachère obligatoire),
- d'améliorer la compétitivité des producteurs aux niveaux européen (face aux produits importés) et international (hausse des volumes exportés sur le marché mondial),
- de mettre en œuvre une politique rurale pour la préservation de l'environnement et l'aménagement du territoire.

La réforme entre en vigueur au 1^{er} janvier 1993. Le soutien aux producteurs passe d'un système de soutien des prix à un système de soutien au revenu, fondé sur les prix et les aides directes (rapprochement prix européens/prix mondiaux et versement d'indemnités compensatoires). À partir de cette période, les trajectoires de surface des quatre principaux pays producteurs d'orge divergent.

En Allemagne, structurellement déficitaire en orge brassicole, les surfaces d'orge de printemps conti-

nent de chuter d'environ 0,5 Mha au profit du blé, accentuant les besoins d'importation.

La trajectoire du Danemark est particulière : d'un côté la produc-

tion porcine se développe ; de l'autre, les agriculteurs sont soumis au niveau national à une réglementation environ-

nementale stricte depuis 1987. Depuis, les rendements d'orge de printemps (qui étaient supérieurs historiquement à ceux de la France) stagnent. L'orge de printemps, qui

Les marchés guident de plus en plus les choix d'assolement des agriculteurs européens.

Trois des malteurs du top 5 mondial sont français. Un atout de taille pour faire valoir la production française.

représentait 1,5 Mha en 1980, diminue jusqu'à 0,5 Mha en 2006. Les importations d'orge fourragère sont multipliées par six (40 000 tonnes en 1992 à plus de 300 000 tonnes en 2005), mais *a contrario* le Danemark reste un exportateur important d'orge brassicole.

En Angleterre, la PAC de 1992 entraîne une diminution des surfaces de blé et d'orge d'hiver, mais les surfaces d'orge de printemps se stabilisent. Néanmoins, des malteries ferment. La France est le seul des quatre pays où les surfaces d'orge augmentent. Les organismes stockeurs français jouent un rôle clé en garantissant une collecte de produit de qualité et les principaux malteurs deviennent leaders mondiaux.

- Depuis 2006, volatilité et manque de visibilité impactent les surfaces européennes. Les réformes de la PAC s'accompagnent d'une évolution de la stratégie des agriculteurs. Entre 1960 et 1992, les prix étant garantis, l'objectif était la recherche du rendement maximum. En 1992, la baisse des prix d'intervention et les aides à la culture ont conduit à une gestion plus fine des cultures sur le plan technico-économique. Aujourd'hui, avec le principe du découplage, la PAC donne désormais à l'agriculteur plus de liberté dans son assolement. Même si, bien sûr,



Marché à terme : Stabiliser et réguler l'offre

François Pignolet, directeur général adjoint - métiers du grain d'Axéreal, et Pierre Toussaint, directeur collecte et qualité d'Axéreal, donnent leur vision sur le marché à terme orge brassicole 6 mois après son lancement.

François Pignolet, directeur général adjoint - métiers du grain d'Axéreal.



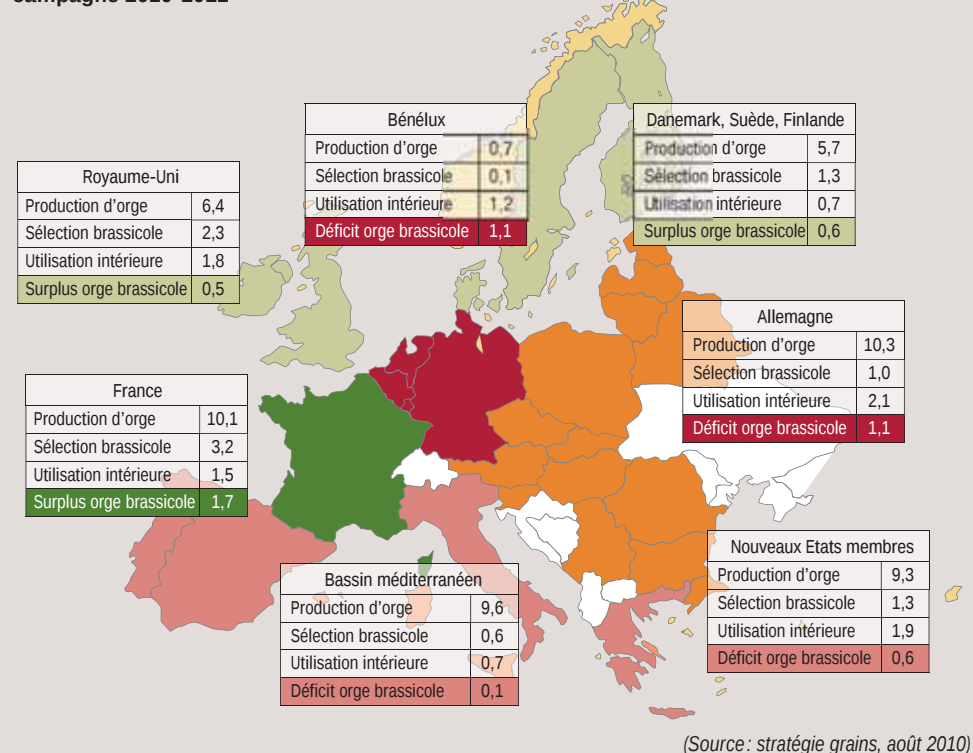
Le marché à terme de l'orge brassicole a été lancé en mai 2010. Il est issu d'un consensus obtenu par Euronext auprès des opérateurs de la filière. Deux tentatives avaient été lancées auparavant, la première il y a 10 ans et la seconde il y a environ 5 ans. Cette deuxième tentative comportait trop de points de livraisons et n'a pas fonctionné. Pour cette nouvelle version, toute la filière a participé au projet : les organismes stockeurs, les malteurs et même certains brasseurs, sous l'impulsion particulière de Champagne Céréales et Axéreal.

Les spécificités d'un contrat sont proches de celles du blé : des contrats de 50 tonnes, cinq échéances annuelles (janvier, mars, mai, août et novembre) et huit cotées en permanence. Le produit fait référence à deux variétés d'orge de printemps (Sébastien et Tipple). Le choix des variétés est défini pour la campagne suivante à l'automne de l'année précédente par un comité d'experts. Les exigences de qualité correspondent à un taux de germination de 95 %, un taux d'humidité de 14,5 % et une valeur de protéine maximale de 11,5 %. Les lieux de cotation sont les ports d'Anvers et Gand (prix FOB).

« Le marché à terme est encore dans une phase de lancement. Durant cette première étape, il faudrait que 200 à 300 lots soient traités quotidiennement. Ce n'est pas encore le cas aujourd'hui, mais nous avons espoir qu'il soit plus actif en cette fin d'année. Ensuite, dans la phase de maturité, il faudrait que le nombre de lots dépasse les 1 000. Les prochains 6 mois seront capitaux pour juger de la réussite ou de l'échec de ce nouvel outil, mais pour la filière, cette réussite est importante et nécessaire pour éviter des secousses plus sérieuses qu'elles ne le sont déjà, stabiliser et réguler l'offre à la demande, adapter le niveau de qualité aux besoins en tenant compte des exigences PAC, et apporter une rentabilité partagée entre tous les maillons de la filière. Si c'est un échec, nous serons condamnés à gérer le risque prix sur les orges brassicoles de façon artisanale pour les dix prochaines années. Aujourd'hui, tout le monde a besoin d'un outil de gestion du risque. Ceux qui sont contre sont ceux qui sont contre la transparence. »



Figure 2: Zones européennes de surplus et de déficit en orge de brasserie – campagne 2010-2011



Alors que la tendance générale est à la baisse des surfaces, la France a une carte à jouer sur le marché de l'orge brassicole.

La recherche variétale bénéficie d'un fonds de soutien pour accélérer la recherche sur les orges d'hiver 6 rangs brassicoles, ce qui permettrait d'augmenter la part des orges brassicoles d'hiver dans des régions productrices d'orge d'hiver fourragère.

L'agriculteur est tenu techniquement par sa rotation et de façon organisationnelle par les pointes de travail à l'automne et au printemps, la variation de prix a plus de conséquences que par le passé sur ses décisions d'assolement. Or, depuis 4 ans, les marchés sont très volatils. Les prix élevés de 2006 et 2007 se sont complètement retournés en 2008 et 2009 sous l'effet conjugué d'une production brassicole confortable et de la crise économique qui a ralenti la consommation mondiale de bière. Cette situation a eu des effets significatifs sur les intentions de semis 2010. Les surfaces ont baissé de 10 % en Europe et la production brassicole européenne ne devrait pas dépasser 10 Mt contre 14,3 Mt en 2009 (12 à 13 Mt en moyenne) (figure 2).

Gestion du risque et recherche variétale : des atouts pour demain

Depuis deux ans, la crise économique pèse sur la consommation de bière, mais la tendance de fond reste la même : la consommation mondiale augmente en Asie, Amérique du Sud et dans les pays de l'Est. Ce sont des zones déficitaires en orge brassicole et qui offrent de réelles opportunités pour l'avenir.

La France a un climat et des sols favorables à la production d'orge brassicole. Elle est aussi considérée par les acheteurs mondiaux comme un pays offrant des produits de qualité. Malgré les contraintes réglementaires grandissantes génératrices de coûts supplémentaires pour l'agriculteur, la suppression d'outils de régulation des marchés et une concurrence de plus en plus présente à l'Est, l'orge brassicole française, qu'elle soit d'hiver ou de printemps, a une carte à jouer.

Tout d'abord, trois malteurs français apparaissent dans le top 5 mondial et ont acquis une taille suffisante pour avoir un pouvoir de négociation suffisant face aux brasseurs internationaux. Ensuite, la mise en place du marché à terme (*encadré*) et de contrats pluriannuels devrait donner plus de lisibilité aux agriculteurs et devrait les aider dans leur choix d'assolement. Enfin, la recherche variétale bénéficie d'un fonds de soutien (financé par FranceAgriMer, la filière malt et bière et Intercéréales) dont l'objectif est d'accompagner et d'accélérer la recherche sur les orges d'hiver 6 rangs brassicoles. Ces nouvelles perspectives permettraient de renforcer la compétitivité des orges brassicoles françaises et d'augmenter la part des orges brassicoles d'hiver dans des régions productrices d'orge d'hiver fourragère. ■

Depuis 1992, la France est le seul des quatre pays européens qui voit augmenter régulièrement ses surfaces d'orge brassicole.

Crystel L'Herbier

c.lherbier@arvalisinstitutduvegetal.fr

ARVALIS-Institut du végétal